

Le Grillon

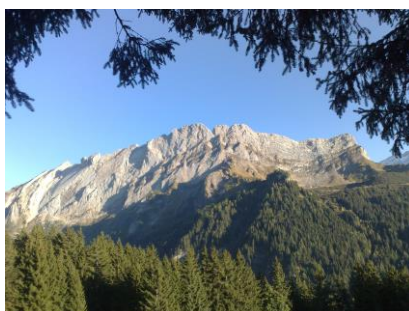


**Message de Mme Lucienne Berger,
Présidente du Conseil communal**

Elections communales 2016

La fin de l'année approche à grands pas, mais 2016 aussi.

Cette nouvelle année marquera le renouvellement de nos autorités communales, soit le Conseil communal (organe législatif) et la Municipalité (organe exécutif).



Vous trouverez ci-dessous le calendrier des élections pour la désignation des nouvelles autorités communales qui reprendront le flambeau depuis le 1^{er} juillet 2016 et pour une durée de 5 ans.

En vue de ces élections qui auront lieu selon le calendrier que vous trouverez plus loin, une assemblée de commune aura lieu le **15 décembre 2015 à 20h00 à la grande-salle de Barboleuse.**

Vous pourrez à cette occasion prendre connaissance des activités de la législature qui s'achève et aurez tout loisir de discuter avec des conseillers communaux et municipaux en place et poser vos questions sur les divers aspects de ces mandats politiques.

Dans une société toujours plus individualiste, nous avons besoin de citoyens qui s'engagent et je peux vous affirmer qu'il est intéressant et valorisant de pouvoir prendre part aux principales décisions qui façonneront l'image de notre belle commune pour le futur.

Les défis pour ce nouveau quinquennat seront nombreux, le tissu économique de Gryon devant s'adapter à un schéma complètement nouveau, suite aux restrictions sur les résidences secondaires et asseoir encore mieux sa vocation touristique.

Venez dès lors nombreux nous rejoindre et signer les listes de l'Entente communale !

Je vous souhaite à toutes et tous de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

Jours de scrutin	Communes à Conseil communal	Dépôt des listes
Dimanche 28 février 2016	Conseil communal (1 ^{er} tour) Municipalité (1 ^{er} tour)	lundi 11 janvier 2016 à 12h00 au greffe municipal
Dimanche 20 mars 2016	Conseil communal (2 ^{ème} tour éventuel) Municipalité (2 ^{ème} tour éventuel)	mardi 1 ^{er} mars 2016 à 12h00 au greffe municipal
Dimanche 17 avril 2016	Syndic/que (1 ^{er} tour) Suppléant-e-s au conseil communal (1 seul tour)	mardi 29 mars 2016 à 12h00 au greffe municipal
Dimanche 8 mai 2016	Syndic/que (2 ^{ème} tour éventuel)	mardi 19 avril 2016 à 12h00 au greffe municipal

Nous vous rappelons brièvement les directives et modes de voter afin que chaque vote puisse être pris en compte :

Sommaire

- 1-2** Billet de la présidente du conseil communal – Elections communales- alarme – taxe sur les résidences secondaires
- 3-4** Carte des dangers naturels – Règlement de l'eau Etat-civil - tilleuls communaux
- 5-6** En bref - Arbre à musique – nouvelles du tourisme
- 7-8** Mémento hiver 2015-2016

Pour Gryon, les élections ont lieu au système majoritaire, en deux tours de scrutins. Pour être élu(e) au 1^{er} tour, il faut obtenir la majorité absolue, soit la moitié des voix exprimées + une. Pour le second tour, la majorité relative s'applique et les candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus jusqu'à concurrence des sièges à pourvoir soit :

- **35 conseillers communaux,**
- **7 suppléants au conseil communal,**
- **5 conseillers municipaux**

Il peut y avoir élection tacite, sans scrutin, si le nombre de candidats est égal ou inférieur aux sièges à pourvoir pour les seconds tours des élections au Conseil communal et à la Municipalité mais dès le 1^{er} tour pour les élections des suppléants et du syndic(ue).

Pour ces scrutins communaux, les étrangers domiciliés de manière ininterrompue depuis plus de 10 ans en Suisse auront le droit de vote et d'éligibilité. Ils recevront d'office le matériel pour le vote par correspondance et nous les remercions par avance de l'intérêt qu'ils porteront à l'avenir de leur commune de domicile.

Pour exprimer son vote, l'électeur devra respecter les règles suivantes :

- N'utiliser qu'une seule liste par type d'élection, soit avec le bulletin manuscrit soit avec un bulletin imprimé. Il peut biffer et ajouter d'autres candidats sur sa liste mais celle-ci doit être unique.
- Ne pas dépasser le nombre de suffrages fixé car dans ce cas, les candidats sont biffés par le bureau électoral en commençant par le bas de la liste,
- Ne pas cumuler des candidats, cette possibilité n'existant pas avec le système majoritaire,
- Les suffrages peuvent être exprimés tant en faveur de candidats que pour n'importe quel citoyen éligible domicilié dans la commune.

Et bien entendu, n'oubliez surtout pas de remplir complètement votre date de naissance et de signer votre carte d'électeur. Celle-ci ne doit en aucun cas être mise avec votre vote dans l'enveloppe jaune mais l'accompagner en tant qu'annexe dans l'enveloppe grise de renvoi du vote.

Numéro communal d'alarme

I

Il a été décidé d'introduire un numéro d'alarme communal public pour les services extérieurs, téléphone qui fonctionnera en dehors des heures d'ouverture du bureau communal.

Avec un service de piquet assuré par les employés communaux, ce numéro permettra de signaler des problèmes ou de demander de l'aide en cas d'urgence, notamment les fins de semaine, que ce soit pour l'état des routes, le service des eaux, comme par exemple pour signaler un glissement de terrain, un arbre couché sur la chaussée, une conduite d'eau cassée, etc...

Mais attention, ce numéro est réservé aux urgences des services extérieurs et uniquement à celles qui relèvent des compétences communales. Pour toutes les urgences de police, il faut continuer à faire le 117 et pour le feu ou les inondations, appeler le 118. Par ailleurs, il convient de continuer à joindre le bureau communal durant ses heures d'ouverture en semaine.



Ce numéro, que nous vous remercions de noter, est le **077 – 477 00 00**

Taxe sur les résidences secondaires

N

ous rappelons à tous les propriétaires de résidences secondaires le nouveau règlement en vigueur depuis 2015 et les informations qu'ils ont reçues à ce sujet.

S'ils entendent en effet obtenir la rétrocession d'une partie de la taxe sur les résidences secondaires en fonction des occupations de leur bien immobilier déclarées à la taxe de séjour, ils doivent impérativement retourner le formulaire ad-hoc, disponible sur le site internet communal,

d'ici le **31 janvier 2016**. La rétrocession sera faite en déduction de la facture 2016.

Le chemin d'accès pour le formulaire est www.gryon.ch – rubrique *Loisirs* – menu *Taxes touristiques*.

Carte des dangers naturels

Sous l'égide de la Direction générale de l'environnement, chaque commune vaudoise a été appelée à établir sa carte des dangers naturels.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de répertorier et cartographier les dangers naturels prévisibles pour lesquels des pronostics sont possibles par calcul ou modélisation. La notion de risques naturels se limite à tous les risques en lien avec l'aménagement du territoire et les constructions. A ce titre, elle n'inclut pas les risques induits par les dangers biologiques (épidémies), technologiques (accidents industriels), ainsi que les phénomènes climatiques ou sismiques. Ce sont dès lors les risques de laves torrentielles, coulées de boue, glissements de terrain, chutes de pierres, éboulements, effondrements, avalanches et inondations par crues des cours d'eau.

L'établissement de ces cartes des dangers naturels constitue la première étape d'une gestion intégrée consistant à mettre en œuvre de façon combinée des actions de prévention, de gestion, voire de reconstruction pour atteindre un niveau de sécurité acceptable.

Les communes devront tenir compte de ces cartes lors des délivrances de permis de construire et revoir leur plan d'affectation en fonction des zones de risques identifiées. Elles doivent aussi mettre sur pied une commission de sécurité destinée à prendre les mesures de prévention ou d'intervention nécessaires.

A noter que ces cartes sont des produits scientifiques et leurs publications ne font pas l'objet de mises à l'enquête publique. Elles ne sont donc pas opposables et ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.

Il existe plusieurs degrés de danger :

DEGRÉ ÉLEVÉ

ÉVÉNEMENTS D'INTENSITÉ FORTE (HAUT POTENTIEL DE DOMMAGES)

Les constructions y sont indésirables, car les personnes et les biens sont exposés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Pour les constructions existantes, des mesures de protection, de gestion et d'organisation doivent en principe être mises en place.

DEGRÉ MOYEN

ÉVÉNEMENTS DE FRÉQUENCE ÉLEVÉE ET D'INTENSITÉ FAIBLE À MOYENNE OU ÉVÉNEMENTS DE FRÉQUENCE MOYENNE À FAIBLE ET D'INTENSITÉ MOYENNE

Les constructions y sont réglementées (autorisées sous certaines conditions), car les personnes sont surtout exposées à l'extérieur des bâtiments, dans une moindre mesure à l'intérieur. Les biens peuvent subir des dégâts fréquents ou importants. Les dommages peuvent en général être prévenus en prenant des mesures de protection spécifiques.

DEGRÉ FAIBLE

ÉVÉNEMENTS DE FRÉQUENCE MOYENNE ET D'INTENSITÉ FAIBLE OU ÉVÉNEMENT DE FRÉQUENCE FAIBLE ET D'INTENSITÉ MOYENNE

Les constructions y sont autorisées mais peuvent faire l'objet de réserves; elles doivent intégrer des mesures de protection locales ou à l'objet, simples, afin d'écartier le danger et/ou réduire le risque.

DEGRÉ RÉSIDUEL

ÉVÉNEMENTS TRÈS RARES MAIS D'INTENSITÉ TRÈS FORTE (DOMMAGES CONSIDÉRABLES POSSIBLES)

Les constructions y sont autorisées mais certaines constructions sensibles (écoles, hôpitaux, EMS, etc.) peuvent faire l'objet de réserves et mesures de protection spécifiques.

DEGRÉ NUL

PAS DE DANGER EN L'ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES

Les constructions y sont autorisées sans restriction, dans les limites des règles de la police des constructions.

Les cartes pour notre région ont été déposées auprès des municipalités en juin dernier et vont être progressivement publiées sur le guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch) Elles peuvent aussi être consultées auprès des administrations communales.

La Municipalité peut, cas échéant, avertir par courrier direct les propriétaires qui seraient concernés par un danger à degré élevé, ce qui ne sera à priori pas le cas dans les zones habitées de notre commune.

Quelles seront les responsabilités des propriétaires et constructeurs ?

- Pour les bâtiments existants : les propriétaire sont responsables de leur entretien et du contrôle de leur capacité de résistance en fonction du degré de danger.
- Pour les rénovations ou nouvelles constructions : toute demande de permis de construire dans un périmètre de dangers naturels est soumise à autorisation spéciale de l'ECA qui précisera les mesures éventuelles de protection en fonction du degré de danger.

Règlement sur la distribution de l'eau

Le Règlement communal sur la distribution de l'eau a été totalement revu en fonction des nouvelles exigences de la Loi cantonale correspondante (LDE) et récemment légalisé par le Conseil d'Etat. Vous trouverez sa version complète sur le site internet www.gryon.ch.

A l'occasion de cette révision, nous avons en outre revu les tarifs communaux liés, qui étaient inchangés depuis l'année 2000. Les importants travaux réalisés sur le réseau ces dernières années ont en effet utilisé la quasi-totalité des réserves et le cadre légal stipule clairement que ce service doit s'autofinancer, sans recours possible à l'impôt pour financer le compte de l'eau. Les rénovations du réseau devant se poursuivre ces prochaines années, une adaptation était inévitable et ces nouveaux tarifs, valables dès le 01.01.2016 sont dès lors les suivants :

Abonnement pour chalet fr. 130.- par année
 Abonnement pour PPE fr. 90.- par année et par propriétaire.

Consommation jusqu'à 100 m³ fr. 0.40 par m³
 Consommation au-delà de 100 m³ fr. 0.70 par m³

Location annuelle des compteurs

Fr.	13.-	¾ pouce
Fr.	18.-	1 pouce
Fr.	20.-	1 ¼ pouce
Fr.	22.-	1 ½ pouce
Fr.	48.-	2 pouces

ETAT CIVIL



La population augmente chaque année et des habitants s'unissent par le mariage. Nous avons souhaité les citer ci-dessous tout en formulant nos meilleurs vœux de bonheur et de santé à chacun.

Naissances

Cameron Grace

Misini Lila

Cousins Winter

Pichard Eleanor

Flemming Jessie

Rumpf Benjamin

Kipper Martha

Sprenger Alicia

Misini Enes

Whyte Pierre

Mariages

Cécile Chabloz et Bhagwan Bhatt

Michèle Graf et Jean Meira

Audrey Rousseau et Laurent Michaud

Katharina Welser et Alexandre Fürstenberg

Roselyne Berger et Olivier Sprenger

Tilleuls communaux

V

ous avez peut-être constaté que certains tilleuls situés le long des chaussées communales avaient été marqués d'une croix.



Pour des raisons de sécurité publique, nous avons fait établir un diagnostic professionnel de l'état sanitaire de ces arbres et il s'avère que plusieurs d'entre eux présentent des signes

évidents de fin de vie et pourraient représenter un danger.

Nous allons dès lors procéder à une coupe de certains de ces arbres ainsi qu'à une plantation compensatoire dans les lieux où ils ne portent pas préjudice à l'usage des voies publiques.

La Municipalité est en effet sensible au patrimoine arboré de notre village et veillera à ne pas dénaturer un paysage témoin de notre histoire, notamment au Fond-de-Ville.

EN BREF

- Le traditionnel **loto** des sociétés locales aura lieu le **26 décembre à 17h** à la Grande-salle de Barboleuse. Venez nombreux soutenir nos sociétés locales et tenter la chance.
- **Services communaux** : le personnel communal a enregistré plusieurs mutations ou arrivées ces derniers mois et nous vous informons des engagements de : M. Frédéric Hauser au 1^{er} décembre 2015 comme employé polyvalent aux services des eaux et de la voirie ainsi que de M. Stéphane Ruchet au 1^{er} janvier 2016 en tant que fontainier communal en vue de la retraite prochaine de M. Pierre-Samuel Ravy. A l'heure où nous bouclions la rédaction de ce journal, nous avons eu la grande peine d'apprendre le décès subit d'un de nos collaborateurs communaux, M. Gilles Amiguet. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et regretterons une personnalité attachante de notre village, pleinement dévouée à sa communauté.
- Des **livres** sur la région, édités par M. Christophe Shann, sont en vente au village au Marché Gryonnais ainsi qu'à la Maison du Tourisme. Il s'agit des ouvrages :
 - ❖ Images de la Région (Gryon et environs)
 - ❖ Livre historique de Boëllaire à Frience (aussi en version anglaise).
- Le **roman policier** « le Dragon du Muveran » écrit par M. Marc Voltenauer est aussi en vente dans les commerces de la région et nous vous remercions d'encourager ce jeune auteur.
- **Stationnement des véhicules** : nous croyons utile de rappeler aux automobilistes la teneur de l'art. 26, de la

Loi vaudoise du 25.11.1974 sur la circulation routière : avis est donné que tout véhicule dont l'arrêt ou le stationnement est contraire aux prescriptions, qui gêne la circulation, la met en danger, ou qui occupe indûment une place, peut être, si le conducteur ne peut être atteint ou s'il refuse d'obtempérer aux injonctions de la police, des voyers ou des cantonniers, déplacé par ceux-ci, sous la responsabilité et aux frais du conducteur ou du détenteur du véhicule.

Garderie l'Arbre à musique



Depuis 2008, les parents gryonnais ont la chance d'avoir sur place une structure d'accueil de jour préscolaire pour les petits enfants, le jardin d'enfants **l'Arbre à musique**. La Municipalité a toujours soutenu cette association et mis à disposition les locaux nécessaires. La structure s'est ensuite étoffée avec l'ouverture d'une cantine scolaire, puis d'une UAPE (unité d'accueil pour écoliers). L'association l'Arbre à musique a toujours fonctionné de manière autonome et nous remercions les personnes responsables qui se sont engagées pleinement et ont assumé les risques inhérents aux variations de fréquentation. Depuis janvier 2016, cette garderie sera intégrée officiellement au Réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais et pourra ainsi uniformiser ses tarifs avec ceux des autres structures, notamment la Trottinette à Villars. Il sera dès lors possible aux parents de choisir librement la garderie souhaitée, sans contrainte économique en fonction du lieu. Nous encourageons de ce fait les parents gryonnais à privilégier notre structure locale afin de pouvoir maintenir des effectifs viables et éviter des risques de fermeture. Ceci permet

aussi aux enfants de faire connaissance de leurs futurs camarades d'école dans un climat familial, au cœur de leur village.



Nous publions ci-après l'avis bienveillant d'une maman que nous remercions pour son témoignage.

« Au commencement était LA DEBROUILLE...

Pour toute habitante de Gryon, dépourvue de famille vivant à proximité, la naissance d'un enfant engendrait son lot de complication si la jeune mère, son congé maternité terminé, se devait de retrouver le chemin du travail.

Il y avait bien la « garderie des mamans » les lundis matins, mais celle-ci permettait surtout aux bambins de faire connaissance avant l'entrée à l'école et aux mamans libérées durant quelques heures de faire quelques courses... la débrouille consistait donc à trouver des mamans de jour ou des jeunes filles au pair. Pour en avoir eu quatre, je peux dire que cette deuxième solution n'était pas idéale : entre celle qui manque une semaine sur quatre pour des bobos et celle qui passe son temps sur son téléphone portable, il y a du meilleur comme du pire.

Puis vint L'ARBRE à MUSIQUE. A l'époque, mon deuxième était gardé par une jeune fille au pair d'outre-Sarine aussi peu attractive que la lecture du bottin téléphonique. Afin d'éveiller un peu plus notre fils, nous avons alors opté pour cette nouvelle structure en complément de notre jeune fille peu débrouille... Benjamin a fréquenté la structure et ceci jusqu'à trois jours par semaine, entre deux et six ans. Il y allait toujours content, fier à son retour de montrer ses créations ou de raconter ses sorties forêt, enseignant le yoga à toute la famille suite aux séances vécues sous la yourte, cueillant des fleurs et des herbes insolites pour réitérer les recettes apprises, faisant la morale à ses grands-parents moins adeptes du tri sélectif que lui...

Enfin, il a connu l'ouverture du BAOBAB et a pu, comme nombre de ses copains, critiquer la sauce à salade de la maison, tellement moins bonne que celle de Carole..., apprendre à manger de tout, ou au moins à goûter à des plats différents de ceux de la maison.

Les repas pris à la cantine étaient surtout pour lui l'occasion de jouer ensuite dans le jardin, de faire du badminton avec ses copains, de se détendre un bon coup avant de retourner à l'école.

Il y a peu, il me disait regretter, depuis son changement d'école, le grand jardin où il avait ses habitudes. Son grand frère avait pour sa part connu RATATOUILLE et s'y sentait déjà à l'aise, appréciant la cuisine servie, devenant même fan de certaines spécialités que j'ai dû essayer de reproduire pour son plaisir.

Durant toutes ces années, j'ai eu un grand plaisir à côtoyer Marijo et Lysiane, leur bon sens et leur calme m'ayant toujours permis de leur confier mes fils en toute confiance pour vaquer à mes occupations (professionnelles ou autres).

Devenue membre du comité de l'association, j'observe avec inquiétude le petit nombre d'enfants fréquentant la garderie et espère vivement que de nouveaux enfants pourront rejoindre la structure et ainsi empêcher sa fermeture. »

Isabelle Chappaz, maman de Jérémie et Benjamin

NOUVELLES DU TOURISME



Chers Tâtchis,

Après un automne historique par sa douceur, le retour du froid et de la neige nous rappelle l'arrivée de l'hiver.

Pour terminer cette belle année 2015 riche en activités, nous travaillons sur un programme d'animations et de nouveautés. Ce programme, associé à celui des sociétés locales de Gryon, offrira à nos hôtes et notre population un riche panel d'activités culturelles, récréatives, musicales ou sportives.

Concernant les infrastructures, l'hiver verra son lot de nouveautés et d'améliorations, avec notamment un nouveau tapis roulant couvert de 93 mètres, installé vers l'Ecole Suisse de Ski des Chaux.

L'avenir du Village est entre vos mains...

Notre tourisme se porte bien, nos manifestations sont bien fréquentées, et il est plaisant de voir régulièrement le fidèle « noyau dur » de nos résidents secondaires dans la station.

Toutefois, nous ne pouvons cacher notre inquiétude face à notre village authentique...

Parfois désertique, souvent bien calme, nous avons remarqué une forte baisse de la fréquentation des manifestations que nous organisons au cœur de ce petit écrin authentique.

La motivation s'en ressent : fermeture de commerces, démotivation des sociétés locales, absence de décorations, peu d'initiatives...

Attention, il faut peut-être réagir en citoyen... Prendre le temps de consommer dans les commerces du village, participer aux animations, etc... Et nous sommes tous concernés.

Bravo pour cette année, nous avons réussi à fédérer une poignée de riverains pour le calendrier des fenêtres de l'Avent... Nous avons le plaisir d'annoncer quelques 6 agapes « de quartier » durant la période de l'Avent. Nous souhaitons plein succès à ces habitants de Gryon pour leur engagement, tout comme pour ceux qui vont participer à la décoration du village.

Alors, nous tenons à passer le message à tous : L'avenir du Village est entre vos mains...

Prolongation de l'ouverture du domaine skiable

EN 2016 encore, Ski and Snow Fiesta va être reconduit, avec la prolongation de l'ouverture de l'ensemble du domaine skiable jusqu'au 10 avril, et un programme d'animations festives début avril.

Pour Gryon, cette prolongation sera complétée par l'exploitation du bus navette (Gryon – Alpe des Chaux), ainsi que par l'exploitation des installations nordiques (raquette, fond, rando-neige) et le plateau de Fricence (sous réserve d'enneigement).

Côté animations, un programme détaillé sera disponible prochainement à la Maison du Tourisme de Gryon. L'évènement majeur sur la commune de Gryon sera le concert unique de Fanny LEEB le samedi 9 avril vers 15h00 sur la place barboleuse.

Des offres de forfaits d'hébergement seront également proposées.

Venez nombreux et faites passer le message, car il est encore temps de démontrer que la fréquentation est bonne en fin de saison !



Gryon, grande tradition pour le folklore musical

2 évènements musicaux seront organisés à Gryon :

La soirée champêtre du 19 décembre à la Grande Salle, qui accueillera le chœur d'hommes « L'Harmonie des Chalets » d'Huémoz, le groupe de danse « Le Cyclamen » de Roche et les Yodleurs de Montreux, réunis pour cette occasion. La soirée sera animée par l'humoriste Gilbert Vaucher.

Les premières Rencontres Folkloriques de Gryon, qui auront lieu les 15 – 16 et 17 juillet 2016 au cœur du village de Gryon. Un programme de concerts folkloriques de grande qualité, associé à des instants festifs et à la traditionnelle fête de l'Abbaye de Gryon.



Weekend Chiens de traîneaux

Les 5 – 6 et 7 février 2016, la station de Gryon vivra à l'heure polaire, avec les traditionnelles courses de chiens de traîneaux.

Vendredi soir, soirée exceptionnelle sur la place de Barboleuse, avec départs et arrivées d'une manche nocturne, animations et présentations des concurrents de la TransAlp Vaudoise, et grand concert Country – Rock avec les Quinquaset. Cantine et restauration. L'animation musicale sera garantie pour la fin de la soirée dans certains restaurants de la place, pour les couche-tard.

Samedi et dimanche, courses de mi-distance dans le secteur Sodoleuvre – Coufin – Taveyenne, avec départs et arrivées en Frasses.

Sécurité des parcours de randonnées en hiver - petit rappel !

Comme chaque année, nous allons baliser et préparer des parcours de randonnées sur neige tassée, en raquette ou à ski de fond pour le bonheur des promeneurs. Ces parcours s'étendent sur une large surface de la commune et nécessitent plusieurs centaines d'heures de préparation et entretien.

Une carte, disponible gratuitement auprès de la Maison du Tourisme, en offre la description détaillée. Toutefois, vu les dangers inhérents à l'hiver, nous appelons à la prudence pour les usagers de ces parcours et des sports nordiques hivernaux :

- Chacun sa trace, bien respecter la discipline pour laquelle le tracé ou la zone sont préparés (ski de fond - rando neige, raquette, luge, etc...).
- Ne partir qu'en étant sûr de son chemin et de la météo. Ne jamais partir par brouillard ou mauvaise météo.
- Bien évaluer son temps de marche et l'heure de tombée de la nuit.
- Partir avec le matériel adéquat (chaussures, guêtres, habits chauds, eau, téléphone, etc...).
- En cas d'incertitude, rebrousser chemin ou demander de l'aide.
- Pour la Rando-neige ou le ski de fond, ne jamais sortir des tracés damés.
- Pour la raquette, toujours repérer la balise rose suivante (raquette TSL, rond rose, peinture, piquet...) et éviter de sortir des tracés sécurisés.
- Respecter les avis de fermeture de tronçons (danger!) et les cordes avalanches. Ces fermetures sont validées par des professionnels.
- Ne pas pratiquer les parcours de nuit.

En début ou en fin de saison, si le balisage n'est pas posé, il n'est pas recommandé d'emprunter les tracés, car ils ne sont pas sécurisés et le danger d'avalanche peut-être traître.

Pour ceux qui hésitent, pourquoi ne pas partir en randonnée avec un accompagnateur de moyenne montagne ? Programmes et tarifs disponibles auprès de la Maison du Tourisme de Gryon.

Reflets des principales activités hivernales

- 12 déc Vente de sapins de Noël de la Maison du Terroir de Gryon
- 16 déc Spectacle de Noël des familles au cœur du village
- 19 déc Soirée champêtre avec l'Harmonie des chalets et les yodleurs de Montreux – Grande Salle Barboleuse**
- 20 déc Ouverture de saison nordique – Patinoire de Gryon
- 24 déc Visite du (vrai...) Père Noël à Gryon et festivités de l'Avent**
- 24 déc Messe et Culte de Noël
- 26 déc Loto des Sociétés Locales de Gryon**
- 28 déc Après-ski en musique aux Fracherets
- 31 déc Prolongation de votre journée en luge ou à ski - Fricence
- 1^{er} janv Fête de Nouvel-an de l'APRG et concert de la fanfare de Gryon – Place Barboleuse
- 2 janv Concert Classique de l'An – Temple de Gryon

- 2 janv Tournée aux Saucisses de la Jeunesse
- 9 janv Repas aux Saucisses de la Jeunesse de Gryon – Grande Salle Barboleuse
- 16 janv Concert de Guggenmusik – Patinoire de Gryon
- 16 janv Splash Contest de l'ESS Gryon
- 30 janv Concert Rock à l'Alpe des Chaux – Fricence**
- 5-6-7 fév Courses de Chiens de traîneaux de Gryon
- 5 fév Soirée polaire à Barboleuse et concert Country-Rock**
- 8-16-23 fév Après-ski en musique aux Fracherets
- 11-18-25 fév Prolongation de votre journée en luge ou à ski - Fricence
- 16-23 fév Fondue et descente aux flambeaux de l'ESS Gryon – Les Chaux /Fracherets
- 20 fév Fête du Carnaval déguisé avec Jacky Lagger – Patinoire de Gryon
- 12-13 mars Téléfest, la grande fête du télémark – Les Chaux
- 19 mars Gala de patinage de la relève régionale – Patinoire de Gryon
- 25 mars Jeux de Pâques pour les enfants
- 27 mars Concert Classique de Pâques – Temple de Gryon
- 2 avril Après-ski des vigneron – Barboleuse
- 9 avril FANNY LEEB en concert à Barboleuse – exceptionnel !
- 14 mai Concert annuel de la fanfare de Gryon

Tous les dimanches – Curling à la patinoire de Gryon

Tous les mardis (et samedis hors saison) – Skijoring et équitation à Cergnement (Gryon)

Tous les mardis – Initiation au biathlon à Gryon

Tous les mercredis – Baptême en parapente – Les Chaux (Gryon)

